

- e) de rechercher un cadre mieux coordonné qui tienne compte des liens entre (i) la politique commerciale; (ii) les mesures de politique industrielle, y compris une compétitivité accrue; et (iii) les relations financières internationales; et
- f) de mieux intégrer au cadre multilatéral les nouveaux pays industriels et les pays en développement, sur la base d'une certaine réciprocité en ce qui a trait aux avantages.

34. La nouvelle série de NCM servira généralement à renforcer le système commercial multilatéral et, plus spécifiquement, à promouvoir les intérêts du Canada auprès de ses principaux partenaires en fournissant un cadre pour la réduction et/ou l'élimination des tarifs douaniers en relançant les efforts pour contrer les effets commerciaux des mesures non tarifaires en améliorant et en perfectionnant les règles commerciales internationales et en établissant des règles internationales pour de nouveaux secteurs comme le commerce des services.

35. Le consensus international qui se dégage rapidement en faveur d'une nouvelle série de négociations commerciales nous oblige à recenser et à articuler nos objectifs à la fois pour influencer la préparation de l'ordre du jour des nouvelles NCM et pour sensibiliser nos partenaires à nos intérêts particuliers. Un programme intensif de travaux préparatoires est déjà engagé au sein du GATT. Dans une large mesure, ces travaux font partie du processus de négociation et influenceront sur la portée et la nature des négociations proprement dites. Ils donnent à penser que les négociations pourraient notamment couvrir les questions suivantes:

a) Sauvegardes

Cela comprendrait l'élaboration d'une entente internationale visant à contrôler ou à limiter l'utilisation de mesures exceptionnelles de sauvegarde, qui contribuent à restreindre les importations. L'entente pourrait traiter de questions comme:

- (i) la durée d'application des mesures de sauvegarde (c'est-à-dire la clause de limitation);